



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	3
Votants :	17
Date de convocation :	12/02/2026
Votes Pour :	17
Votes Contre :	-
Abstention :	-

Séance du jeudi 19 février 2026 à 19 H 00,

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER.

PROCURATIONS : Brigitte BAJON-LALANNE donne procuration à Jacques FAUBEC, Alexandre DENEITS à Géraldine DUTREY, Radouane KHABBAL à Jean-Michel BLAY,

ABSENTS : Jean-Marc REGNAUT, Éric ZAMPIERI

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2026_003

7.5 Subventions

Objet : Acquisition et Travaux de réhabilitation et de mise en sécurité de bâtiments communaux – Approbation du projet et de son plan de financement

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition, de réhabilitation et de mise en sécurité de bâtiments communaux.

Le montant estimé de ces travaux, servant de référence aux demandes de subvention, s'évalue à **236 983,10 € HT** soit **264 684,73 € TTC**, décomposé selon les dépenses suivantes :

- Acquisition et travaux sur annexe du local technique	206 470,15 €
- Toiture Maison de la Culture	10 404,90 €
- Travaux électriques école de musique	1 893,98 €
- WC PMR école maternelle	9 003,59 €
- Travaux bâtiment OFB/la Poste	9 210,48 €

Total du projet HT.....	236 983,10 €
TVA 20 % (hors acquisition).....	27 701,63 €
Total du projet TTC.....	264 684,73 €

Le plan de financement est le suivant :

- Etat (DETR) : 30% x 236 983,10 €	71 094,93 € HT
- Commune de Pavie : 70% x 236 983,10 €	165 888,17 € HT

Total du projet HT 236 983,10 €

Commune de Pavie TVA 20%

27 701,63 €

Total TTC

264 684,73 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération et sur son financement. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçu du Conseil municipal dans ce domaine par délibération du 26 mai 2020.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet et le plan de financement correspondant,
- De prendre acte des demandes de subvention par Monsieur le Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures relatives à ces décisions.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.

Pavie, le 23 février 2026

Le Maire

Jean-Michel BLAY

